



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2022-12
DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 17 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 10 mars 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Christian PRADAYROL - M. Philippe VIDAU - M. Henri SOULIER - M. Julien BOUNIE
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillère régionale : Mme Anabelle REYDY
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric GINESTE
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Pascal CAVITTE
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE
C.C.I. du Lot : Président : Monsieur Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Walter MAMMOLA représentant M. Yves GARY - M. Eddie MARCOS représentant M. Jean-Louis LASCAUX
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Mme Annick COUSIN représentant M. Valéry ELOPHE
Ville de Terrasson : M. Bernard BEAUDRY représentant M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Jean-Paul FRONTY donne pouvoir à Monsieur François PATIER - Mme Alexandra DOUSSAUD donne pouvoir à Monsieur Christian PRADAYROL

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat de l'exercice 2021

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220317-2022-12-DE
Date de télétransmission : 22/03/2022
Date de réception préfecture : 22/03/2022

En application de l'instruction comptable M14, il convient d'affecter le résultat dégagé en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 794 328,75 €, il est proposé au Conseil syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 976 776,28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 817 552,47 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 4 794 328,75 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	528 117,21 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	314 397,50 €
Excédent de financement (1)	0,00 €
Besoin de financement F = D + E	842 514,71 €
AFFECTATION = C = G + H	4 794 328,75 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	842 514,71 €
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	3 951 814,04 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00 €

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 18

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise de résultats
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Accuse de réception en préfecture
 019-251903175-20220317-2022-12-DE
 Date de télétransmission : 22/03/2022
 Date de réception préfecture : 22/03/2022